



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE - AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE:

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le RÈGLEMENT 446-2023 PORTANT SUR LES DÉMOLITIONS sur la démolition d'immeubles et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 1650 rue des Français au numéro de lot 5655555 du cadastre du Québec.

Que le bâtiment est la propriété de Céline l'Achevêque qui a présenté ladite demande.

Que toute personne qui doit s'opposer à la démolition doit dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier.

Comme le bâtiment est relatif à un immeuble patrimonial, une audition publique se tiendra obligatoirement le 26 mars à 19h à la vieille Chapelle au 450 rue Principale, Sainte-Marcelline-de-Kildare.

Donné à Sainte-Marcelline-de-Kildare ce 13 mars 2025.



Stephanie Lafond
Directrice générale adjointe